



Numéro 6 – le 20 décembre 2016

T+2 : Quoi de neuf ?

C'est la saison de conduire un sondage (et définir les résolutions du nouvel an !)



Puisque ça fait déjà plus que six mois depuis la première enquête de l'ACMC sur l'état de préparation pour la transition à T+2, il est maintenant temps de mesurer une autre fois le progrès au Canada vers le raccourcissement prévu du cycle de réglementation à T+2 **le 5 septembre 2017**. Tous les membres des comités de l'ACMC et tous les destinataires du bulletin de l'ACMC auraient dû recevoir une copie de l'enquête qui ne prend que trois à quatre minutes à compléter. Alors que la date de l'échéance pour répondre à l'enquête est déjà passé, vous pouvez toujours compléter [le sondage](#) jusqu'au 23 décembre vu qu'il est important que toutes les questions soient identifiées pour que nous puissions les remédier dans un délai raisonnable. Les réponses individuelles à l'enquête resteront strictement confidentielles et seulement les résultats agrégés du sondage seront partagés avec l'industrie dans la nouvelle année.

Préparation de l'industrie pour T+2 : reconnaissance

Il y a plusieurs questions en suspens pour les participants canadiens et américains en ce qui concerne la préparation pour la transition à un cycle de règlement T+2 : s'il serait obligatoire ou volontaire, l'ampleur des tests obligatoires s'il y'en auraient, et quelle forme de documentation serait acceptable comme preuve de préparation suffisante. Ayant moins de dix mois avant la date où le cycle de règlement standard pour les obligations, les actions et les fonds se raccourciront à T+2, les deux pays ont décidé d'adopter des approches un peu différentes pour reconnaître si l'industrie est prête.

- **Au Canada :** Le Comité directeur de l'ACMC (T2SC) a accepté d'utiliser un formulaire de reconnaissance comme base pour l'industrie afin de confirmer l'état de préparation des marchés de capitaux canadiens pour T+2. Les fournisseurs de l'infrastructure à clé, ainsi que les gardiens, les bureaux de service et les autres fournisseurs les plus grandes ou les plus utilisées au Canada, sont en train de s'entendre sur la formulation d'un tel document. L'ACMC continuera également d'utiliser des enquêtes périodiques pour mesurer le progrès et pour identifier et résoudre des obstacles à T+2.
- **Aux États-Unis :** Les États-Unis ont l'intention d'adopter une approche intégrant des sondages et des entretiens afin de confirmer que l'industrie est prête à la mise en œuvre de l'initiative T+2 le 5 septembre 2017.
- **Pourquoi la différence ?** Le T2SC, ce qui représente une industrie un dixième de la taille de celle aux États-Unis, a décidé que le Canada peut, et doit, avoir des éléments de preuve additionnels pour permettre une bonne évaluation de l'état de préparation pour la transition à T+2. Aussi, du point de vue commercial, déclarations conformes de reconnaissance, qui peuvent être distribuées facilement avec les participants, membres, utilisateurs, clients et autres, permettront à tous d'économiser le temps et les efforts.

« Rapide et furieux » : Des nouvelles sur les essais T+2

- **L'OCRCVM** : L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a émis un avis à ses membres exigeant que tous courtiers pratiquant l'auto-compensation – qu'ils utilisent un bureau de service ou maintiennent leurs propres livres et registres – participent aux essais de la CDS prévue pour le printemps 2017. Tandis que chaque courtier peut définir son propre niveau de test, l'OCRCVM oblige ces courtiers à implanter un test « suffisant et approprié » pour leur profil.
- **La CDS** : La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) a publié un formulaire test pour ses participants à compléter et retourner à CDSTestingSupport@tsx.com avant la fin de 30 novembre 2016. La CDS nous a signalé que tous ses membres pratiquant l'auto-compensation se sont inscrits pour la période de l'essai.
- **CDCC** : La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) a publié [un plan d'essai T+2](#) pour ses participants
- **Fundserv** : Fundserv, qui a déjà publié un plan de test T+2 pour ses membres, a annoncé que les détails de l'environnement de test et des procédures d'activation seront publiés à ses membres en février 2017.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	
CDS/CDCC				13	26				le 5 sept. 2017!
Fundserv						Simulation T+2			
DTCC			13						

Liste d'actifs T+2 mise à jour avec des clarifications mineures

La [Liste d'investissements dont le cycle de règlement raccourcira à T+2 \(disponible en anglais seulement\)](#), publiée d'abord en juillet 2016, a été mise à jour avec clarifications mineures. Certaines d'entre eux ont été reçues des observateurs et des membres de l'ACMC et d'autres pour rendre plus facile une comparaison avec la liste équivalente américaine.

Quoi de neuf au sud de la frontière

Il y a un certain nombre de différences entre [la Foire aux questions](#) (FAQ) et [la Liste d'actifs](#) dont le cycle de règlement raccourcira à T+2 (*disponible en anglais seulement*) publiées par le secrétariat UST2 et le contenu des documents équivalents de l'ACMC. Un bref résumé des différences pertinentes dans la liste des actifs est inclus dans les ajouts à [la FAQ de l'ACMC](#).

Une autre différence notable entre les plans de transition des États-Unis et du Canada est dans l'approche au fonds communs de placement. Au Canada, les fabricants de fonds mettront à jour le cycle de règlement de leurs fonds de T+3 à T+2. Aux États-Unis, la Depository Trust et Clearing Corporation (DTCC) [a annoncé](#) que son système de Fund/SERV mettra automatiquement à jour la date du règlement de fonds communs de placement domestiques qui ont actuellement un cycle de règlement T+3 et qui auront le 5 septembre 2017 un cycle de règlement T+2. Fund/SERV ne changera pas automatiquement le cycle de réglementation des fonds communs de placement non-américains (car ils peuvent être sur un cycle différent sur les marchés d'autres pays). Gestionnaires de fonds d'investissement peuvent modifier le cycle des fonds américains à T+3 ou des fonds non-américains à T+2 utilisant des procédures habituelles de modification.

À faire

- [Envoyez-nous](#) (si ce n'est pas déjà fait par l'intermédiaire de l'enquête) le nom et le courriel du chef de projet T+2 ou d'autre personne compétente à qui sera envoyé le dernier sondage à propos de la

préparation de votre firme pour la transition à T+2 afin que nous recevions une seule réponse par l'entité au sondage final

Conseils

- Gardez la preuve des résultats des tests et des raisons pour le niveau des tests effectués, c'est-à-dire que c'est suffisant et approprié, pour se préparer à un examen réglementaire possible
- Examinez les réponses aux consultations réglementaires, c'est-à-dire, des ACVM (le [Règlement 24-101 et CP 24-402](#)), de l'OCRCVM, et de la SEC

Outils

- Envoyez-nous un courriel à info@ccma-acmc.ca pour demander une liste triable comparant, à un niveau élevé, les listes américaines et canadiennes des actifs censés changer leur cycle de règlement à T+2
- Consultez la quatrième série de questions ajoutés à [la FAQ de l'ACMC](#)

À venir

- Les résultats du deuxième sondage de l'ACMC à propos l'avancement du secteur de l'investissement canadien vers la transition à un cycle de règlement T+2
- Décisions des ACVM, de l'OCRCVM et de la SEC pour répondre à leurs documents de consultation sur les règles concernant T+2